

Monsieur Didier WECKNER
Président de l'ARRCO
16-18, rue Jules-César
75012 Paris

Paris, le 11 mars 2014

V./Ref. :

Dossier suivi par Luc LADONNE

☎ : 01 44 26 30 98

📠 : 01 77 65 66 02

📠 : 06 20 79 28 37

E-mail : contact.synapses@gmail.com

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, copie d'un courrier que nous avons adressé en recommandé avec accusé de réception à "Klésia retraite ARRCO" au sujet d'un de nos adhérents qui se voit appelé les cotisations de retraite complémentaire à un taux d'appel qui ne convient pas.

Notre adhérent et nous-mêmes avons déjà fait état de cette erreur des services de l'institution à des responsables, ainsi qu'en attestent différents courriers et mails que vous trouverez en pièce jointe.

Nous vous informons que la situation connue par cet adhérent avait déjà l'objet d'un signalement pour deux autres d'entre eux et que ceux-ci avaient été solutionnés, à juste titre.

Nous insistons particulièrement pour que, au-delà de ce cas particulier, l'ensemble des cotisants en retraite du ressort de la branche Fleuristes, vente et services des animaux familiers fassent l'objet d'un examen afin de s'assurer qu'aucune entreprise ne cotise ni ne prélève sur ses salariés, des cotisations indues.



Nous vous remercions de bien vouloir nous accuser réception de ce courrier et vous précisons nous tenir à la disposition des personnes que vous aurez chargé de l'examen de ce dossier.

Pour tous renseignements complémentaires, nous nous tenons à la disposition de vos services et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Luc LADONNE
Délégué général,



Signature

Pièces jointes : Courrier à Klésia du 5 mars 2014

Courrier du 3 mars 2014 de la [REDACTED]

Courrier du 2 janvier 2013

Mail du 1^{er} juin 2012